

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire

Date de la convocation : 24 mai 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13 (dont 4 procurations)

Présents : M. Mmes AGULHON, BOURSAIN, CHARPIGNY, DELARBRE, GABRIEL, JACQUET, LEROUX, LIEUVE, VIENNE

Absents : Ahmed OUMGHAR donnant procuration/pouvoir à Philippe AGULHON

Erwan GRUX donnant procuration/pouvoir à Alain DELARBRE

Jean-François SAUSSET donnant procuration/pouvoir à Dominique VIENNE

Marie SCHRICKE-DOYEN donnant procuration/pouvoir à Gilbert LEROUX

David BOULAIE (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Philippe JACQUET

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 31 mai 2017

Monsieur le Maire a demandé à la société GIRARD SUDRON de venir présenter en début de séance une étude technique et financière sur l'installation de lampes LED pour l'éclairage public de Millançay.

1- Décision modificative du budget principal M14

Une somme de 27 400 euros lors de l'élaboration du budget primitif 2017 avait été provisionnée sur l'article « Autres constructions ». Elle doit permettre de mandater les travaux d'effacement des réseaux par le SIDELC sur le périmètre de la place de l'église La trésorerie nous demande de ventiler ce fonds de trésorerie de la façon suivante : 16 000 euros sur l'article « subventions d'équipements » et 11 400 euros sur l'article « Réseaux d'électrification » ; elle pourra ainsi réaliser les opérations financières auprès du SIDELC pour que les travaux débutent au mois de juillet.

Le conseil municipal décide de valider à l'unanimité la décision modificative décrite ci-dessus.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2- Convention FREEMOBILE.

Un pylône FREE avec un émetteur va être installé à proximité de celui d'Orange au cours du second semestre 2017, cela permettra une meilleure qualité de réception pour les utilisateurs de cet opérateur. La collectivité de Millançay louera une parcelle de terrain à l'opérateur FREE. Ce terrain fait actuellement l'objet d'une division parcellaire afin de faire correspondre une parcelle complète avec la surface louée à l'opérateur. Au terme de ce découpage parcellaire, l'opérateur FREEMOBILE adressera à la commune de MILLANÇAY un avenant à la convention portant sur le changement de numéro et de section de la parcelle.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention portant sur les modalités d'installation de l'antenne de l'opérateur FREEMOBILE.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention FREEMOBILE.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3- Tarifs cantine et garderie.

Monsieur le Maire-adjoint rappelle que les tarifs de la cantine sont actuellement de 2,95 euros pour les enfants et de 4,90 euros pour les adultes.

Le prestataire de restauration API a revalorisé les tarifs de 2,6 centimes par repas à la rentrée de septembre 2016. Par ailleurs, le prix de revient de repas est d'environ 5,50 euros pour la commune de Millançay. M.Jacquet propose de revaloriser de 5 centimes le prix des repas à la rentrée de septembre 2017 : soit 3 euros pour les enfants et 4,95 euros pour les adultes.

M.Jacquet rappelle que le tarif de la garderie avait été augmenté de 25 centimes en septembre 2016 pour compenser une partie des charges complémentaires dues à l'augmentation du temps d'ouverture de la garderie le matin. Il propose de maintenir le montant à 2,50 euros d'une journée de garderie à la rentrée 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la hausse du prix des repas de cantine et le maintien du tarif de la garderie à la rentrée de septembre 2017.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4- Convention avec le conseil départemental pour la récupération du FCTVA.

Monsieur le Maire adjoint rappelle que pour financer les travaux de voirie du carrefour de la RD60 et de la rue Madeleine, la commune a constitué un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Afin de pouvoir récupérer le FCTVA, il est nécessaire de passer une convention avec le conseil départemental.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec le conseil départemental.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5- Travaux peinture école maternelle .

Monsieur le Maire adjoint a consulté deux entreprises locales pour la mise en peinture de la classe, du dortoir, de l'entrée avec le sanitaire, de l'école maternelle, ainsi que les meubles suspendus. Une somme de 7000 euros avait été provisionnée sur le budget primitif 2017.

Les deux entreprises ont répondu selon les mêmes contraintes techniques, à savoir l'utilisation de la peinture ECOLABEL.

- L'entreprise Marion a proposé un devis de 5 621 € TTC ;
- L'entreprise PLAUT propose un devis de 6 800,53 TTC - dont un supplément comprenant la fourniture, la dépose et la pose de panneau d'affichage dans le couloir de l'école.

Hors supplément, l'écart financier est faible, si l'on considère en plus que l'entreprise PLAUT s'engage à effectuer les travaux entre le 1er Août et le 10 Août, pendant les vacances scolaires, alors que l'entreprise Marion a indiqué qu'elle réaliserait cette opération pendant les vacances sans préciser la date.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise PLAUT pour les travaux de peinture dans l'école maternelle.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6- Travaux étanchéité couverture salle des fêtes et des associations.

Monsieur le Maire adjoint rappelle que suite aux différentes interventions, on constate toujours des fuites d'eau au-dessus de la scène. Après plusieurs sondages, l'entreprise est dans l'incapacité d'identifier avec certitude le point de fuite dans l'étanchéité.

Suite aux consultations d'entreprises, la solution technique consiste à mettre en place une membrane de type EPDM (d'une surface de 100 m²) posée sur l'étanchéité existante.

Pour ce faire il est impératif de déposer les trois appareils de climatisation et les chemins de câbles posés sur l'étanchéité.

Pour limiter le nombre de support des pompes à chaleur (aujourd'hui 4 par appareils) et limiter ainsi les problèmes d'étanchéité autour de chacun d'eux, les appareils seront fixés sur une structure métallique, réalisée par le couvreur, reposant sur l'étanchéité

Les propositions financières sont les suivantes :

- Entreprise Lopez 10 643,71 € HT, soit 12 772,45 € TTC
- Entreprise Hervé thermique 6 603,92 € HT, soit 7 924,70 € TTC

Cela représente un montant total de 20 697,15 € TTC, pour une estimation prévisionnelle de 14 900 € TTC sur le budget primitif 2017. Le dépassement de 5800 euros sera pris sur l'article « entretien bâtiments ». Les entreprises peuvent intervenir début septembre.

Monsieur Gilbert Leroux, conseiller, souligne que la société qui interviendra sur les groupes dans les prochaines années devra prendre des précautions pour éviter de détériorer le liner. Il est proposé de demander à l'entreprise LOPEZ de réfléchir à un chemin d'accès vers les groupes.

Il est demandé de définir les conditions d'exécution de l'entreprise Hervé thermique dans les prochaines années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux d'étanchéité de la couverture de la salle des fêtes et des associations selon les modalités définies ci-dessus.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7- Travaux de raccordement du cabinet dentaire au réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire adjoint informe que ces travaux nécessitent la pose d'un regard d'une profondeur de 3 mètres sur le bord de la chaussée de la D922.

L'entreprise VEOLIA a effectué une proposition de 9 607,99 € TTC (prix unitaires sur la base du bordereau annexé à la convention de délégation).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager ces travaux.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8- Travaux de raccordement du cabinet dentaire au réseau d'eau potable.

Pour effectuer cette mission, la société VEOLIA a transmis un devis de 808,28 € TTC .

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis VEOLIA.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

9- Travaux de raccordement du cabinet dentaire au réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire adjoint explique que le raccordement du bâtiment aux eaux pluviales nécessite la pose d'un regard. Le devis de VEOLIA est de 4 699, 03 € TTC.

L'enveloppe financière pour accomplir les travaux de raccordement (assainissement, eau potable et eaux pluviales) au cabinet dentaire s'élève à 15 115, 30 € TTC.

Monsieur le Maire adjoint rappelle que la communauté de communes a versé une subvention de 14 000 euros à la collectivité de Millançay pour l'ensemble des travaux de raccordement. Le dépassement de 1115,30 euros sera pris en charge par la commune de Millançay. Par contre, les raccordements restants (électriques et Télécom) seront supportés par la communauté de communes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à notifier à l'entreprise VEOLIA les travaux de raccordement du cabinet dentaire aux eaux pluviales.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

10- Subvention aux associations 2017.

Monsieur le Maire indique qu'une somme de 4900 euros avait été provisionnée sur le budget primitif 2017 sur l'article « subventions ». Un montant de 1500 euros a déjà été accordé pour la réserve de Malzoné.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention complémentaire de 500 euros est attribuée à l'amicale des pompiers volontaires pour l'organisation du bal du 14 Juillet 2017.

Monsieur le Maire propose le tableau suivant des subventions 2017 octroyées aux différentes associations.

Subventions aux associations pour 2017					
Associations	subvention 2014	subvention 2015	subvention 2016	subvention 2017	Remarques
ADMR	794,85	794,85	791,7	791,7	A confirmer
Amicale des Ecoles Loreux-Millançay- Villeherviers	0	0	80	80	
AFN	50	50	50	50	
Chambre des Métiers et Artisanat	100	100	80	80	
Amicale des Pompiers Volontaires de Millançay	220	220	220	540	Organise le bal du 13 /07
Bibliobus	70	0	0	0	
Millançay Rando	0	0	0	0	
Confrérie des Mangeux d'Pâtés de citrouille	80	80	100	100	
Ligue contre le Cancer	0	60	0	0	
Comité des Fêtes de Millançay	450	300	0	0	
Groupement de Développement des Agriculteurs du Romorantinois	50	50	50	50	
Cercle généalogique de Loir et Cher	100	100	100	100	
Etang des Millançois	120	160	120	120	
Gymnastique Volontaire de Sologne	0	0	0	0	
Ass'Mat et Bambinos	0	0	0	0	
Cap Jeun's	80	80	80	80	
Animaux abandonnés de Sologne	350	350	300	350	
Prévention Routière	0	0	0	0	
Amicale des Lieutenants de Louveterie	0	0	0	0	
AGREPDE	0	0	0	0	
Refuge Animalier de Sassay	482,95	482,95	541,44	456,6	
Tour du Loir et Cher	0	0	0	0	
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE	250	250	300	300	
Association Millançyclisme		0	600	300	
Fédération de chasse 41 pour Malzonée (déjà délibéré)				1500	Exceptionnel sur 2017
total	3 197,80	3 077,80	3 413,14	4 898,30	Budget 4900

Mme BOURSAIN regrette qu'aucune subvention ne soit allouée au comité des fêtes.

Monsieur le Maire explique qu'une facture d'électricité de 500 euros, correspondant à la consommation pendant la foire à la citrouille 2016, a été acquittée par la commune ; et signale qu'un câble en acier a été installé entre la mairie et la maison de M.ROBINEAU au dessus de la RD922 pour un montant de 800 euros. Celui-ci permettra aux associations l'installation d'une banderole annonçant les manifestations dans notre village.

Les conseillers municipaux approuvent les subventions aux associations 2017.

VOTANTS : 13 POUR : 8 ABSTENTION : 2 CONTRE : 3

11- Régularisation de la commande des études au BET Hadès.

Monsieur le Maire Adjoint indique qu'une délibération avait été prise pour préparer le dossier de demande de subvention des études Hadès à l'agence de l'eau Loire Bretagne sur les montants estimés suivants (travaux d'assainissement : 192 000 € TTC Travaux eau potable 204 000 € TTC). Les montants des contrats Hadès sur la tranche ferme étaient alors :

- Assainissement 1 440€ TTC
- Eau potable 1 440 € TTC

Monsieur le Maire adjoint informe que suite à la diminution du périmètre du projet initial, aucune subvention n'a été attribuée à ce jour sur les études. Une renégociation (sur les bases suivantes : Estimation travaux assainissement 82 586,00 € TTC, Estimation travaux eau potable 97 557,73 € TTC) a permis de définir les tranches conditionnelles des contrats Hadès suivantes :

- Assainissement 4 129,30 € TTC
- Eau potable 4 877, 89 € TTC

soit un montant total (tranche ferme + tranche conditionnelle)

- Assainissement 5 569,30 € TTC
- Eau potable 6 317, 89 € TTC

Le conseil municipal confirme la décision prise lors du conseil municipal du 17 janvier 2017 et entérine le projet et les montants d'études rappelés ci-dessus, qui autorisait le Maire ou le Maire adjoint Alain DELARBRE à passer commande et signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

VOTANTS : 13 POUR : 13 ABSTENTION :0 CONTRE :

Questions diverses.

A Subvention travaux d'assainissement Rue madeleine :

Monsieur le Maire adjoint informe qu'une subvention de 21000 euros a finalement été obtenu auprès de l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement qui seront engagés sur la rue madeleine.

B Installation des bacs à verre et à papier :

Monsieur LEROUX signale que les nouveaux bacs à verre, à papier seront installés le jeudi 1er juin sur le nouvel emplacement.

Séance levée à 22 h 30